



Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° DOSSIER :
8158959 Z

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :

3230

Service gratuit
+ prix appel

Nous écrire :
Caf du Val de Marne
QUARTIER DE L'ECHAT
2 Voie FELIX EBOUE
94033 CRETEIL CEDEX
Tous nos contacts sur caf.fr

941

Madame SITORA KARSHIEVA
CADA PHILIA
66 RUE DE CHEVILLY
94240 L HAY LES ROSES

Le 08/04/2024

Le directeur de la Caf du Val de Marne certifie que :
SITORA KARSHIEVA, née le 20/02/1997

a perçu les prestations suivantes pour les mois de **septembre 2023 à mars 2024** :

PRESTATIONS

MONTANT

septembre 2023

Pas de paiement sur le mois

octobre 2023

Pas de paiement sur le mois

novembre 2023

Pas de paiement sur le mois

décembre 2023

Allocation de base - Paje	
rappel sur la période de 01/12/2023 à 31/12/2023	184,81 €
Allocation de soutien familial	
rappel sur la période de 01/12/2023 à 31/12/2023	187,24 €
Soit au total	372,05 €

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATPAI F 080420240946 460006 AL
OR1 MAT 8158959 Z -
PAGE 1/3 IDX B 1041101 V 941 -



81589591041100000000

PRESTATIONS

MONTANT

janvier 2024

Allocation de base - Paje	184,81 €
Allocation de soutien familial	187,24 €
Prime exceptionnelle fin d'année (Rmi/Rsa)	
rappel sur la période de 01/01/2024 à 31/01/2024	308,72 €
Revenu de solidarité active majoré ¹	1040,56 €
Revenu de solidarité active majoré ²	
rappel sur la période de 01/11/2023 à 31/12/2023	1455,78 €
Soit au total	3177,11 €

1. Éléments de calcul du Rsa :
 - Montant forfaitaire : 1040,56 €
2. Éléments de calcul du Rsa :
 - Montant forfaitaire : 1040,56 €

février 2024

Allocation de base - Paje	184,81 €
Allocation de soutien familial	187,24 €
Revenu de solidarité active majoré ¹	849,85 €
Soit au total	1221,90 €

1. Éléments de calcul du Rsa :
 - Montant forfaitaire : 1040,56 €

mars 2024

Allocation de base - Paje	184,81 €
Allocation de soutien familial	187,24 €
Revenu de solidarité active majoré ¹	849,85 €
Soit au total	1221,90 €

1. Éléments de calcul du Rsa :
 - Montant forfaitaire : 1040,56 €

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :

GIORGI KARSHIEVA, né le 10/11/2022 ¹

1. Personne à charge pour le calcul du RSA 2. Personne à charge pour le calcul de la prime d'activité 3. Personne à charge pour le calcul du RSA et de la prime d'activité

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf du Val de Marne.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17 « informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 080420240946 460006 AL

OR1

PAGE 2/3

MAT 8158959 Z -

IDX B 1041101 V 941 -



8158959104110000000

L'accès à vos données personnelles

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, celle-ci ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre Caisse d'allocations familiales de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1er du titre 1er du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATPAI F 080420240946 460006 AL

OR1

MAT 8158959 Z -

PAGE 3/3

IDX B 1041101 V 941 -



8158959104110000000